

ON S'ABONNE :
 A LYON, au bureau du journal, quat
 St-Antoine, n. 27, et grande rue
 Mercière, n. 32, au 2e.
 A PARIS, à la librairie-correspondance
 de P. Justin, place de la Bourse,
 n. 8; et à l'office-cor de Lepelletier
 Bourgoin et Co, rue Notre-Dame-
 des-Victoires, n. 18.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24
 heures avant les journaux de Paris.
 PRIX :
 16 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.
 Hors du département du Rhône,
 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 26 Septembre.

Les associations d'ouvriers qui ont ému la ville de Nantes, viennent de se renouveler à Nîmes. Le *Courrier du Gard*, journal de la préfecture, donne les détails suivants :
 « Les réclamations des ouvriers en soie portaient principalement sur les prix de la façon des grands châles jacquard, des tissus grenadine et des foulards, qui, inégalement payés par les divers fabricans de la ville, leur paraissaient devoir être généralement ramenés au niveau du tarif le plus élevé : ils soutenaient que la façon payée par les uns pouvait l'être également par les autres, puisqu'il s'agissait pour eux des mêmes produits et par conséquent des mêmes prix à la vente.

» Depuis plusieurs jours les ouvriers ont tenu des réunions dans un jardin public situé dans la rue de la Servie, et appelé le *Pré aux Clercs*. Une députation choisie par eux a eu, à plusieurs reprises, des conférences avec M. le maire, et les détails que nous avons recueillis nous permettent de dire que les dispositions des ouvriers qui la composaient se sont unanimement manifestées calmes et inoffensives.

» Hier, entre 5 et 6 heures du soir, la réunion du *Pré aux Clercs* se sépara ; les plus obstinés se dirigèrent chez trois ou quatre de nos principaux fabricans ; leur groupe assez nombreux et dont les curieux augmentaient l'importance, stationna au dehors pendant que deux ou trois ouvriers entraient dans les comptoirs pour y réclamer, tantôt l'exhibition de la cote des prix, tantôt la signature d'un certain tarif, sans doute rédigé parmi eux.

» Leur tentative n'eut aucun résultat, et l'intervention de la police amena facilement et sans résistance la dispersion des groupes ; la soirée et la nuit ont été parfaitement calmes.

» Ce matin, 22 septembre, les réunions d'ouvriers, interdites par l'autorité au *Pré aux Clercs*, ont faiblement essayé de se reformer ailleurs ; on apercevait sur nos boulevards des groupes isolés de 30 ou 40 individus, qui tantôt cédaient aux injonctions de la police, et tantôt allaient se réunir un peu plus loin. Dans les faubourgs, les intentions se sont manifestées inoffensives, et nous avons la certitude que la menace et quelques voix de fait ont été employées pour interdire le travail aux ouvriers paisibles et les conduire malgré eux sur la voie publique : heureusement ces violences n'ont pas eu de résultat.

» Dans l'après-midi, une tentative a été faite pour renouveler les visites commencées hier soir : cinq ouvriers escortés d'environ 150 camarades se sont introduits dans un de nos principaux comptoirs pour exiger au nom des ouvriers de Nîmes, une augmentation de salaire. Ils ont été arrêtés sur-le-champ.

L'autorité agit à Nîmes comme dans toutes les circonstances semblables : elle arrête, elle emprisonne sans s'inquiéter du plus ou moins de justice des réclamations des ouvriers : un moment la terreur impose silence ; mais le mal n'existe pas moins et se renouvellera de toute nécessité.

Il faut au mal qui afflige notre société d'autres remèdes que la prison et l'amende. Nous avons publié, il y a quelques jours, sur l'état des ouvriers en France et sur les moyens de l'améliorer, un article remarquable extrait du *Temps* ; nous en donnons aujourd'hui la suite. Les travaux de tous les hommes d'avenir dirigés vers le même but finiront, nous en avons le ferme espoir, par obtenir des résultats que ne soupçonne pas la police monarchique ; pas plus que les gens de parquet, collègues de M. de La Tour-nelle.

LES OUVRIERS.

Quand nous parlons de l'intelligence des ouvriers comme d'un instrument au moyen duquel ils peuvent améliorer leur condition, nous ne la bornons pas à celle qui est nécessaire à leur travail proprement dit ; avant tout il est une intelligence d'homme, utile à tous, au maçon comme au serrurier, et qui doit leur être commune. C'est surtout de celle-là que nous voulons parler ; c'est par son développement qu'il convient d'amener les travailleurs à la réflexion, et par la suite à la combinaison de

UN MAIRE DE JUILLET. — PROVERBE.

Leurs fonctions seront gratuites...
 Ce sera diablement cher!

SCÈNE PREMIÈRE.

LE MAIRE ; M. L'ÉCHINÉ, PREMIER ADJOINT.

LE MAIRE. — Ah ! ça, cher ami, voilà Thiens enfouci. Entre les mains de qui vont tomber les fonds secrets, si toutefois il en reste. Savez-vous bien qu'il est fort désagréable de ne jamais savoir sur quoi compter ! Quand, par le refus de tous les autres, je suis devenu le seul maire possible, je me suis bien promis de n'imiter en rien mon niais de prédécesseur, qui, en affaires d'intérêt, n'y voyait pas plus loin que son nez quoiqu'il fût tout prunelles. Et vous savez si j'ai tenu cette parole ! Il a mangé 20,000 fr. de son patrimoine à ce métier ; et vous n'apercevez pas la plus petite brèche au mien. Mais je m'inquiète de l'éventuel, et je voudrais du fixe.

M. L'ÉCHINÉ. — Vous n'êtes pas dégoûté. Nous autres docteurs, nous en voudrions bien aussi. Mais nos malades nous traitent comme la glorieuse révolution a traité les maires des grandes villes, et ils nous appliquent la loi qui supprime les subventions. Que voulez-vous que fasse le conseil municipal contre une interdiction légale si formelle ?

LE MAIRE. — Eh quoi ! cher ami, vous avez si peu progressé ! Vous croyez-vous encore au temps où votre confrère en Esculape,

moyens propres à assurer leur bien-être, but vers lequel il n'en est aucun qui ne tende. On le voit, nous ne séparons pas ici l'intelligence de la morale, pour nous c'est le même mot, ou plutôt l'une est une conséquence de l'autre, parce qu'en règle générale on peut dire que l'homme le plus intelligent est le plus vertueux.

L'établissement des caisses d'épargne, l'intelligence nécessaire à la connaissance de leur mécanisme et de leur utilité, a déjà amené une partie du résultat que nous voudrions obtenir ; un grand nombre des ouvriers dont le travail laisse un excédant, ont épargné cet excédant qu'ils dissipaient autrefois. Il en est beaucoup encore qui n'ont pas eu assez d'intelligence pour comprendre l'utilité de cette épargne : les vieux, ceux chez lesquels des habitudes de cabaret sont contractées dès le jeune âge, comptent trop souvent encore sur l'hôpital, sur la charité, qu'on leur dit être une vertu et qu'ils regardent comme telle quand on l'exerce à leur égard. Pour ceux-là, il n'est pas de leçon profitable : on leur enseignerait à gagner le double, que le marchand de vin du coin serait le seul bénéficiaire de l'invention ; il faut prendre patience, et attendre que le temps, aidé par la débauche et la maladie, débarrasse le monde de ces pauvres êtres qu'on a pris plaisir à abrutir.

Mais il est une classe nombreuse d'ouvriers pour lesquels le salaire n'est que l'équivalent d'une pitance quotidienne et chétive ; ceux-là n'ont point d'avenir, toute pensée de délasserment, toute pensée de famille est pour eux un crime ; leur seul souhait c'est la continuation de leur santé, car sans elle point de travail, et sans travail point de lendemain. Pas un seul jour d'intervalle, car ce jour est un jour sans pain. Quel bienfait ne serait-ce pas pour ces hommes si utiles, que de leur démontrer qu'ils ont entre les mains les moyens de s'assurer au milieu de la société une place convenable, et que, sans coalition tendante à niveler les bons et les mauvais ouvriers, ils peuvent augmenter leur bien-être, étendre leurs jouissances, s'assurer un avenir et bannir à jamais de leur esprit les idées de secours, de charité et d'hôpital, idées qui glacent le cœur et énervent l'âme. Voilà le problème qu'il s'agit de résoudre, c'est pour arriver à ce but que j'appelle le secours de leur intelligence, c'est d'elle que dépend la solution que nous cherchons.

La misère dégrade et abrutit l'homme qui la ressent. Pourquoi voit-on tant de gens dont la malpropreté est repoussante et l'aspect hideux ; l'eau est cependant abondante, elle coule limpide et claire dans toutes les rues de Paris, il n'en coûterait rien à ces hommes pour se laver la tête, les bras, les pieds ; et cependant ils ne le font pas. C'est que la misère est là qui les tue, qui ne leur laisse de force que pour souffrir, de pensée que pour maudire le genre humain, de cœur que pour jouir des malheurs qui adviennent aux riches, comme ils appellent tout le monde. Se laver, eh ! pense-t-on à ces détails quand l'ensemble absorbe l'âme tout entière ; à quoi bon penser, d'ailleurs, puisque ce ne peut être qu'au malheur d'exister. La pensée ! mais c'est un fleau pour eux, c'est une peste dont ils songent sans cesse à se débarrasser ; et les malheureux y parviennent, car ils n'ont plus l'énergie qui réagit et soutient ; il semblent vouloir s'assimiler à la brute, tant ils prennent de ses habitudes honteuses et dégoûtantes.

Un écrivain distingué raconte ainsi, dans un des derniers cahiers de la Revue de Londres, les progrès de la dégradation d'une famille d'ouvriers. C'est une triste réalité, et contre laquelle la culture intellectuelle pourrait souvent prémunir les classes laborieuses.

C'était le dernier de neuf enfans, dont l'aîné était né au rez-de-chaussée d'une petite maison située au milieu de maisons semblables, dans un long impasse sombre que le soleil de midi éclairait à peine, et seulement pendant quelques beaux jours de l'été. Le père avait autrefois été un ouvrier honnête, gagnant de 25 à 30 francs par semaine. A la naissance de son premier enfant, peu d'ouvriers étaient aussi heureux que lui ; car tous ses besoins étaient satisfaits. Sa femme était une compagne laborieuse et contente ; ils ne songeaient jamais à l'obscurité de leur demeure, car tous les dimanches ils allaient prendre l'air des champs. L'ouvrage allait bien, les salaires s'accroissaient, le père put quitter sa sombre demeure et louer les deux jolies chambres du premier étage. Mais trois enfans naquirent successivement, il fallut faire face à ces dépenses nouvelles ; le premier étage fut échangé pour le second, l'ouvrage n'allait plus aussi bien, quelques jours de chômage vinrent de temps à autre augmenter l'embaras, et, pour surcroît, il survint deux enfans nouveaux : il fallut se reléguer à la mansarde.

Depuis quelques années, la mère avait renoncé à la promenade du dimanche, les enfans lui donnaient assez à faire. Le père dont les habits étaient devenus malpropres, renonça à son tour à respirer l'air des champs : tout son temps n'était pas trop pour gagner la subsistance de sa famille, et sa femme avait assez à faire de soigner les enfans et de raccommoier les misérables haillons qui les couvraient. Deux enfans naquirent encore ; on

couvrait sa face immense d'un énorme chapeau rond, mettait en bandoulière l'écharpe municipale sur un frac rapé ! Ne vous ai-je pas raconté qu'à mon dernier voyage à Paris le roi a bien voulu me dire que je portais l'habit brodé avec autant de grâce que le garde-des-seaux qui me présentait. Eh bien ! cher ami, un habit brodé ne peut pas aller à pied. Comprenez-vous ?

M. L'ÉCHINÉ. — Vous n'êtes pas dégoûté. Mais je ne vois pas bien encore comment vous trouverez du fixe dans quelques locations de voitures pour les jours de grande cérémonie. C'est éventuel comme vos frais de voyage.

LE MAIRE. — Mais, cher ami, décidément vous baissez. J'aimerais autant parler à votre collègue l'Essoufflé. Comment vous ne voyez pas qu'il faut un équipage en permanence, un laquais, trois chevaux, la voiture sans armoiries, et la nourriture des bêtes et gens ! C'est le moyen le plus sûr de mettre du foin dans ses bottes.

M. L'ÉCHINÉ. — Vous n'êtes pas dégoûté. Mais comment diable faire avaler ça au conseil ? Vous y avez bien une vingtaine d'amis qui en sont capables ; mais les autres ; et ce hargneux de La Paix qui nous querelle toujours...

LE MAIRE. — Bah ! cher ami, vous n'y êtes pas, mais pas du tout, cher ami ! C'est par les omnibus que je suis arrivé à l'équipage. Il m'a promis sa voix. C'est entre nous, rhubarbe et séné. Vous connaissez ça, docteur. Quant à la coterie financière, j'ai un Pont qui me fera passer par dessus. Mais pour les criailleries

se réfugia dans une chambre moins grande, et le salaire du père devenant insuffisant pour apaiser la fin de sa famille, la mère chercha quelques blanchissages pour les voisines dont quelques-unes étaient moins pauvres qu'elle. C'était un triste spectacle, et les aînés cherchaient à l'éviter en passant leur temps dans la rue, dans les escaliers, où ils apprirent bientôt à se quereller et à se battre soit entr'eux, soit avec d'autres enfans du voisinage. La misère était à son comble, le père la supporta long-temps ; mais il faiblit, s'adonna à l'ivrognerie, d'abord pour apaiser sa faim, puis pour perdre le sentiment de ses maux. Sa femme lutta plus long-temps, elle redoubla d'efforts et de courage, travailla nuit et jour, elle parvint à empêcher sa famille de mourir de faim. Mais hélas ! l'ouvrage manqua.

Un neuvième enfant survint, et la charité seule, la charité de la misère pour une misère plus grande encore, empêcha la famille de périr jusqu'au dernier. Cependant le caractère de la mère était changé.

Le chagrin l'avait aigrie, la vue de son dernier enfant ne servait qu'à lui rappeler qu'un poids nouveau était ajouté à la misère de sa famille, les soins qu'elle lui donnait étaient dérobés au travail, sa santé chancela ; elle aussi s'adonna aux liqueurs fortes pour calmer ses souffrances. La pièce de monnaie qui n'était pas suffisante pour apaiser la faim pouvait encore en procurer l'oubli passager. Les fréquentes douleurs et la faim du dernier ne furent soulagées de la même manière. Le pauvre enfant n'avait pas vu un sourire depuis sa naissance, il n'avait eu qu'une unique sensation de plaisir, celle de contempler les rayons de soleil qui, à de rares intervalles, venaient traverser la chambre.

Le père et la mère restaient souvent plusieurs heures, quelquefois des jours entiers hors du logis. Comment les enfans vivaient-ils alors ? c'était un mystère pour tous ceux qui n'étaient pas dans la même position. Ils n'avaient pas de repas journalier, ne s'asseyaient même jamais pour manger. Comme les chiens et les loups, ils pouvaient rester long-temps à jeun ; comme ils ne travaillaient pas, ils pouvaient vivre plusieurs jours à l'aide de la moindre portion de nourriture, et étaient toujours prêts à mendier ou voler. Une seule sensation les dominait, la douleur de la faim. Cette pensée-là absorbait toutes les autres. Pendant leurs courts intervalles de sommeil, ils rêvaient de manger ; en s'éveillant, ils pensaient à manger. Les plus âgés enlevaient aux plus jeunes toutes les bribes qu'ils pouvaient avoir trouvées, et ceux-ci dévoraient en cachette leur provision. Si le hasard amenait en leur chemin une provision plus considérable qu'à l'ordinaire, elle était à l'instant dévorée, sans que les douleurs des indigestions pussent mettre un frein à leur glotonnerie.

Les premières sensations du jeune enfant furent tristes et douloureuses. Pendant l'été, il s'avancait péniblement jusqu'à la petite fenêtre de la chambre, et regardait le ciel à travers les verrières que les cheminées laissaient entr'elles ; mais quand venait l'hiver, le pauvre petit se roulait en grelottant dans les haillons qui le couvraient à peine, et restait accroupi près du foyer où le feu brillait bien rarement. Avant qu'il fut assez fort pour descendre l'escalier et pour suivre ses frères et ses sœurs dans leurs excursions, la famille fut chassée de la chambre qu'elle occupait, et fut recueillie par grâce dans la cave.

C'était à l'entrée de l'hiver, et l'humidité de ce lieu vint bientôt apporter un terrible changement à sa position. Au bout d'une semaine tous étaient atteints de la fièvre typhoïde. Le père, les deux aînés et le plus jeune des enfans furent les seuls qui résistèrent. Le reste disparut, emporté comme le sont les feuilles par la bise d'automne. Si le père avait conservé quelque reste de son ancienne vertu et de sa force d'âme, tous auraient pu de nouveau devenir des membres utiles de la société, car les dispositions du fils aîné étaient bonnes et généreuses avant qu'il eût été endurci par la misère. Mais il était trop tard : la dégradation était entrée dans cette famille, et l'intelligence du fils ne servit qu'à en faire un voleur habile.

Toute la famille fut nourrie du batin que les deux aînés pouvaient faire. De temps en temps ils visitèrent les prisons ; les magistrats leur conseillèrent souvent de changer de conduite. Sachant bien en même temps qu'il fallait qu'ils volassent ou périsse de besoin, ils vécurent convaincus que le vol était leur occupation naturelle, et que ceux qui les punissaient pour voler étaient des tyrans dont la force seule faisait le droit.

Le cœur de l'aîné avait besoin d'aimer, toutes ses affections se tournaient vers le jeune enfant, et celui-ci n'éprouvait de plaisir qu'au retour de son frère. Le père mourut bientôt, et le frère aîné emmena son protégé dans une demeure plus saine. Le second frère avait disparu, personne ne put en donner des nouvelles ; et le plus jeune avait à peine atteint l'âge de 7 ans, que son seul ami, son seul soutien, le seul être qui lui portât intérêt, lui fut enlevé par une condamnation à perpétuité. Laisse seul dans le monde, il devint voleur de bonne heure. Avant sa huitième année il connaissait le régime des prisons. Là, il se forma vite ; maltraité par le genre humain, il devint turbulent et farouche. A mesure que son intelligence croissait, sa direction

des puritains il me faudrait un Terme.

M. L'ÉCHINÉ. — Vous n'êtes pas dégoûté. Mais il n'y faut pas compter. Attendez que le loisir des vacances ou les soins d'une entreprise aient éloigné de la ville les principaux puritains et leur chef, et puis présentez vous-même la demande ; n'accordez la parole qu'aux intimes, et vous aurez laquais, chevaux, voiture, avoine, paille et foin. Ah ! ça, mais quand je vous suppléerai il est entendu que j'aurai les rations ?

LE MAIRE, en embrassant M. l'Échiné. — S'il les aura, ce cher ami ! Mais avons-nous donc l'un ou l'autre quelque chose qui ne soit pas commun !

SCÈNE II.

Le Maire ; MM. L'Échiné, l'Essoufflé, de La Plaine, La Paix, Raide, conseillers municipaux ; plusieurs autres conseillers, parmi lesquels on remarque MM. Pont-d'Or, Point-de-Terme.

(La séance du conseil commence.)

LE MAIRE, improvisant ou récitant. — Messieurs et chers amis, car je me plais à le dire, je compte ici autant de chers amis que de collègues, j'ai à vous entretenir aujourd'hui d'une affaire qui intéresse au plus haut point la gloire et l'honneur de la ville que nous administrons. L'héroïque et glorieuse révolution de juillet a sans doute fait d'excellentes choses, puisque sans elle nous ne serions point ici (approbation presque générale), mais en détruisant avec la rapidité de l'éclair tout ce qui avait été

première le conduisait au mal. Il n'aimait personne, ne se fiait à personne. Il ne trouvait de plaisir qu'aux jouissances sensuelles, son seul désir était de les satisfaire; il se plaisait dans la débauche. Son énergie se divisait entre la recherche des moyens de voler et la dissipation du profit qu'il retirait de ses vols.

Il savait bien que tôt ou tard il devrait à la société une réparation, mais il s'appliquait à en éloigner l'époque. Aussi avait-il 23 ans déjà lorsqu'il fut jugé pour félonie et condamné à la transportation. Dans la traversée il se mit à la tête d'une mutinerie que la trahison d'un complice fit avorter, et en arrivant à terre, le châtiment qui lui fut infligé était de nature à éteindre en lui le dernier sentiment humain, s'il lui en fut resté. Il s'échappa et devint le chef d'une bande de voleurs. Ses mains se souillèrent fréquemment de sang humain, et après une courte vie d'horreurs et de scènes dégoûtantes, il fut tué à coups de fusil, comme une bête sauvage, par ceux auxquels sa férocité l'avait rendu redoutable. Et cependant cet être avait été un enfant innocent et timide.

On lit dans l'Impartial :

Les journaux de Lyon annoncent que M. Sauzet est arrivé dans cette ville. Des lettres particulières nous apprennent que l'accueil fait à l'ex-garde-des-sceaux lui a montré que ses commettants approuvaient hautement la preuve d'indépendance qu'il a donnée en sortant du ministère avec ses collègues. Les journaux doctrinaires nous parlent encore quelquefois de l'ambition des députés du tiers-parti. Ce n'est certes pas une ambition bien impatiente ni bien tenace que celle des hommes qui, comme M. Sauzet, résistent pendant trois ans à toutes les avances des doctrinaires quand ceux-ci sont au pouvoir, et qui, appelés à leur tour dans les conseils du roi, déposent leur portefeuille plutôt que de sacrifier leurs convictions.

Il n'y a pas un mot de vrai dans la note qu'on vient de lire, et il faut que les correspondants de l'Impartial aient voulu rire à ses dépens. Il se peut que M. Sauzet soit de retour dans la ville qui fut son berceau; un journal l'a dit, et nous l'ignorons; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que l'ex-garde-des-sceaux, s'il est réellement à Lyon, comme on l'a dit, n'a été l'objet d'aucune démonstration politique de la part de ses commettants.

Quant à l'éloge que l'Impartial fait du désintéressement des députés du tiers-parti, cet éloge ne saurait, sous aucun rapport, s'appliquer à M. Sauzet. M. Sauzet, nommé député de Lyon, en juillet 1834, n'a pas pu résister pendant trois ans aux avances des doctrinaires, puis, dix-huit mois après son élection, il est entré au ministère. Il n'est pas exact non plus de dire que M. Sauzet a déposé son portefeuille plutôt que de sacrifier ses convictions. D'abord, M. Sauzet n'a pas déposé son portefeuille, comme le dit l'Impartial; il a été tout simplement congédié, et ce n'est certainement pas sa faute. Ensuite, c'est une mauvaise plaisanterie que de parler des convictions de M. Sauzet qui n'a jamais eu deux jours de suite la même opinion sur quoi que ce soit. Nous conseillons à l'Impartial de mieux choisir ses correspondants, lorsqu'il aura à parler de notre député.

On nous écrit de Nyons, le 23 septembre :

Je vous ai parlé, il y a quelques jours, de l'accident qui faillit coûter la vie à M. Ailhaud de Brisis notre député, ainsi qu'à ses deux fils. La blessure d'un de ces derniers a été promptement guérie. Il n'en est pas de même de M. de Brisis dont tout le corps a été meurtri et qui ne peut remuer les jambes. M. de Brisis a une constitution très-robuste et une grande force de caractère. Il ne reste pas couché et passe la journée dans un fauteuil; il reçoit des visites, et j'ai été étonné de la gaieté et de la sérénité qu'il montre dans la triste position où il se trouve. J'ai entendu de sa bouche les détails de sa chute, plus affreuse encore que la rumeur publique l'annonçait. La calèche a versé dans un précipice après avoir parcouru sur une seule roue l'espace de quatre ou cinq pas. M. de Brisis voyant la voiture ainsi penchée sur le précipice, dit à ses fils : « Nous sommes perdus ! » Un de ces jeunes gens fut assez heureux et assez lesté pour sauter à terre dans ce moment. La voiture fit, en tombant, un tour sur elle-même. C'est alors qu'en sortit, comme par miracle, le jeune homme dont le bras a été endommagé. La calèche continua sa chute. M. de Brisis fut jeté sur le sol au second tour. Après le troisième, la voiture en débris s'arrêta. M. de Brisis demeura étendu quelques instants sans aucune connaissance. On peut juger de l'effroi et de l'état horrible de Mme de Brisis, à la vue d'un pareil spectacle. Ce fut elle et les personnes de sa famille qui suivaient la calèche dans une berline, qui donnèrent les premiers soins à M. de Brisis.

Les accidents nombreux dont M. de Brisis a été victime dans nos montagnes que son état de médecin l'oblige à parcourir, ont tous eu lieu pendant le mois de septembre. M. de Brisis qui pourtant n'est pas superstitieux, dit-il avec

implanté sur le sol de la France par une dynastie caduque, son char, trop violemment lancé, est sorti de la forêt des abus et a brisé à côté d'eux, sous ses roues puissantes, quelques utiles institutions.

M. RAIDE (à demi-voix) — Quel galimatias ! quels fagots !

MM. LA PAIX et L'ESSOUFFLÉ. — Ecoutez ! écoutez !

M. LE MAIRE. — Le niveau de l'égalité, rêve sublime d'un grand peuple, devient dans l'application le couteau sanglant qui frappe toutes les têtes élevées, ou la hache qui réduit le chêne à la hauteur de l'arbrisseau.

M. PONT-D'OR. — Bien ! très-bien !

M. DE LA PLAINE. — Il a appris par cœur mon dernier réquisitoire.

M. RAIDE. — Rebattu ; usé jusqu'à la corde.

M. LE MAIRE (troublé par les interruptions). — Rien dans la nature... rien dans la nature ne reconnaît... non... n'est soumis à cette loi de l'égalité, et...

M. RAIDE. — Oh ! oh !

M. DE LA PLAINE. — Oui ! oui !

MM. LA PAIX, L'ESSOUFFLÉ, L'ÉCHINÉ (en chœur). — Oui ! oui !

(Ici le maire s'embrouille tout-à-fait.)

M. LA PAIX (d'une voix sourde et bégayante). — Laissez le préambule ; faites votre proposition ; peu importent les termes. Elle passera.

bonhomie, ne peut s'empêcher de voir une certaine fatalité dans cette circonstance.

Le dernier accident survenu à notre député a excité au plus haut point la sollicitude générale. J'ai déjà rendu hommage à ses qualités privées. Quant à sa carrière politique à peine commencée, elle n'a rien eu de brillant jusqu'à ce jour. Mais M. Ailhaud de Brisis indépendant par sa fortune, doué d'un esprit juste et droit, ne s'alliera pas aux ennemis de la liberté et aux intimidateurs doctrinaires ou tiers-parti. Son élection, d'ailleurs, a vivement contrarié nos autorités qui le boudent et ne lui pardonnent pas de l'avoir emporté sur M. Nicolas (de Grenoble), candidat ministériel.

Chronique politique.

Les habitants de Strasbourg, ville si industrielle et ordinairement si calme, n'ont pas été peu surpris il y a quelques jours, en apprenant que le procureur du roi et le juge d'instruction avaient été, trois jours durant, occupés d'une information judiciaire, à laquelle on attribuait un but très-sérieux. Elle avait lieu, disait-on, par suite d'une communication ministérielle :

« On avait saisi, nous écrit-on, parmi les papiers d'un réfugié allemand arrêté en Suisse, une lettre de laquelle serait résulté que l'association de la Jeune Allemagne, d'autres disent de la Jeune Europe, aurait eu des affiliés parmi les quelques jeunes gens, allemands d'origine, employés dans les comptoirs ou dans les ateliers de nos manufactures. Des visites domiciliaires ont dû être faites chez plusieurs d'entr'eux qui avaient été signalés à la haute police, et nous croyons pouvoir assurer que ces visites n'ont rien produit qui puisse donner lieu à la moindre incrimination, encore moins à des poursuites. Aussi les deux magistrats instructeurs n'ont-ils eu à décerner ni mandats d'arrêt, ni mandats de dépôt. »

Si les dénonciations du premier venu n'étaient pas acceptées avec tant de légèreté, on n'aurait pas jeté dans la population d'une grande ville, et entretenu pendant trois jours, des alarmes dont les résultats sont toujours préjudiciables aux intérêts privés et à la paix publique. (National.)

— En réponse à un article inséré ce matin dans le Journal des Débats, M. Louis Viardot vient d'adresser au rédacteur de cette feuille la lettre suivante :

« Monsieur,

Après trois jours de silence, et sans avoir reproduit ma réponse au premier démenti publié dans votre journal, vous venez de nouveau démentir aujourd'hui l'un des faits que j'y rapporte. Cette fois, mon nom se trouvant prononcé, c'est à vous directement que j'adresserai ma nouvelle réponse, me bornant toutefois à vous en demander l'insertion, sans vous l'imposer, car les lois du 9 septembre, qui m'en donneraient le droit, n'ont pas été faites à mon usage.

L'anecdote que vous démentez n'est ni une puérilité ni une misère; peut-être a-t-elle, au contraire, beaucoup de sens et de portée, et je ne crois pas que l'étiquette du conseil, sans doute aujourd'hui plus solennelle, la rendit impossible à une époque où le roi n'avait pour gardes-du-corps que des ouvriers en veste ronde. Mais, Monsieur, si j'ai cité cette anecdote, c'était uniquement pour prouver que je me rappelais fort bien les deux choses que le général Lafayette m'avait dites à la fois. Je n'y tiens pas davantage.

Laissons les puérilités, et venons aux choses sérieuses.

De tous les faits que j'ai cités, un seul, ou plutôt une seule circonstance d'un fait a été démentie, à savoir : que M. le comte Molé ait donné lui-même au général Lafayette les 100 mille francs pris dans la cassette royale; et ce fait accessoire est justement aussi le seul dont je ne puisse fournir la preuve, puisque l'unique témoin à invoquer, Lafayette, n'est plus là pour l'attester. Mais le fait en lui-même, la remise de la somme, en traites de la maison Laffitte, portées à leur destination par M. Chevallon, à Bayonne, et M. Dupont, à Marseille; ce fait-là n'est pas démenti. En vérité, Monsieur, on pourrait croire que vous feignez de n'avoir pas compris le sens de ma réponse, et que vous voulez m'obliger à déclarer plus nettement ce que m'empêchent de dire d'une autre manière ces mêmes lois de septembre que je ne veux pas invoquer contre vous.

En répondant à votre premier démenti, j'ai posé des questions très-claires et très-catégoriques. On a gardé le silence sur toutes ces questions. Tant qu'elles resteront sans réponse, tant qu'elles ne seront pas éclaircies par un débat public, j'aurai le droit de dire que, sauf la remise des 100 mille francs par M. Molé lui-même, tous les faits que

M. LE MAIRE (reprenant confiance aux paroles de M. La Paix).

— Mes chers amis, mes bons amis, je demande six mille francs pour acheter une voiture et trois chevaux, et six mille francs par an pour leur nourriture. J'ai renoncé à mes appointements pour être votre maire, mes chers amis mes bons amis. On ne pourra pas me reprocher de manger à deux rateliers. Je vais mettre sur-le-champ la question aux voix, mes chers et honorables amis, et vous ne me refuserez pas mes....

M. RAIDE, interrompant. — Ah ! c'est trop fort. C'est escamoter une délibération. Renvoyez à la commission des finances; quand il s'agit d'une dépense de 100 fr. pour un service public, vous voulez un rapport, et pour une dépense inutile, illégale, énorme, vous voulez faire délibérer tout de suite, aujourd'hui surtout où nous sommes à peine en nombre suffisant pour voter.

M. LA PAIX. — Votons, Messieurs, votons. Une discussion serait une insulte pour notre digne président. (Portant la main sur son cœur.) C'est une affaire de sentiment et de tendresse. Je vote les 12,000 fr. — M. l'Essoufflé dont les larmes coulaient déjà, suffoque d'attendrissement, et vote en sanglotant pour son cher et honorable ami. Son exemple est suivi par MM. l'Échiné, Pont-d'Or, Delaplaine et les conseillers à la suite. M. Raide prend son chapeau, vote contre et sort en disant : M. le maire a son picotin. — Brouhaha général. — La séance est levée.

j'ai rapportés sont tenus pour constants, pour avérés, pour irréfragables, y compris le don des 100 mille fr. Ce débat public est facile à provoquer. Le gouvernement du roi se prétend calomnié par mon récit; encore une fois, qu'il m'accuse; je suis prêt à répondre devant la justice du pays; » J'ai l'honneur, etc.

» Paris, 23 septembre. »

LOUIS VIARDOT.

UN MINISTRE CONDAMNÉ. — La haute cour du royaume de Norwège a prononcé dans l'affaire du ministre d'état Lowenskjold. Il a été condamné à une amende de 1,000 écus en espèces pour ne pas avoir protesté contre la décision royale, par laquelle la diète a été dissoute; le ministre d'état doit payer, en outre, les frais du procès.

Cette sentence, portée par la cour le 8 septembre, à 9 heures du soir, après une longue délibération, a décidé la question, que la prérogative de dissoudre la diète conférée au roi par l'article 80 de la constitution n'est pas en dehors des limites de la responsabilité ministérielle. Mais, en même temps, la cour montre qu'elle ne trouve pas le ministre d'état bien répréhensible, pour ne pas avoir protesté contre un acte qui est en opposition avec les droits constitutionnels de la diète; car si la cour avait jugé que M. de Lowenskjold avait commis une grande faute, elle lui aurait appliqué la peine de destitution selon le réquisitoire de l'avocat-général près la cour du royaume.

— Voici selon le Temps, journal du tiers-parti, quels étaient les projets de clémence que se proposait de mettre à exécution le ministère qui vient d'être chassé :

« Plusieurs journaux français et étrangers ont entreteints le public de mesures qui auraient été exécutées ou arrêtées en principe par le dernier ministère, relativement aux condamnés politiques de diverses opinions et aux prisonniers de Ham.

« Nous avons cherché à nous assurer de ce qu'il y avait de vrai dans ces différentes versions, et nous sommes arrivés aux résultats suivants que nous croyons pouvoir donner comme exacts et complets.

« Quarante condamnés politiques environ ont été recommandés à la clémence royale sous le ministère du 22 février. Sur ce nombre, 22 ont été mis en liberté, les autres ont obtenu remise d'une partie de leur peine.

« En second lieu, au moment où le ministère s'est dissous, il avait été arrêté que de onze condamnés du procès d'avril, renfermés dans la prison de Doullens, les uns seraient immédiatement mis en liberté, les autres obtiendraient une commutation de peine.

« Les ordonnances à ce sujet étaient dressées, et elles avaient été soumises à la signature du roi quand le ministère s'est retiré.

« Enfin, pour ce qui concerne les prisonniers de Ham, il avait été reconnu, après délibération, que le moment n'était pas venu de leur accorder leur grâce pleine et entière.

« On avait examiné ensuite s'il n'y avait point lieu de leur accorder une commutation de peine.

« Mais on s'était trouvé arrêté, dès le premier moment, par une difficulté qui résulte des termes mêmes de l'arrêt de la cour des pairs.

« En effet, trois des ministres de Charles X, MM. Peyronnet, Chantelauze et Guernon-Ranville ont été condamnés à l'emprisonnement, peine qui n'emporte point le caractère infamant. Le bannissement perpétuel qu'il aurait fallu substituer à cette peine, pour apporter un adoucissement à la position des condamnés, emporte au contraire avec soi le caractère infamant.

« Il y avait donc une difficulté nouvelle de législation criminelle à résoudre.

« Mais les prisonniers de Ham ont déclaré, spontanément, dès qu'ils ont eu connaissance du changement qu'on se proposait d'apporter à leur sort, qu'ils n'accepteraient point une grâce dont l'effet serait de les soumettre à une peine infamante.

Dans cet état de choses, toute résolution définitive a été provisoirement suspendue. Mais comme l'état de santé des prisonniers exige qu'il soit apporté quelque changement dans leur position, il avait été décidé qu'on les enverrait chacun dans une prison différente du royaume, dans les provinces habitées par leurs familles, et qu'on leur permettrait de se rendre dans des maisons de santé.

Cette translation et cette permission devaient être l'objet, non de l'exercice du droit de grâce, mais d'un simple arrêté administratif, qui aurait permis, selon les nécessités qui seraient survenues, de replacer les choses dans leur état primitif.

La mesure n'avait pas encore pu recevoir son exécution lors de la retraite du ministère. (Le Temps.)

SCÈNE DERNIÈRE.

M. LE MAIRE, à M. l'Échiné. — Ah ! cher ami, ce jour est un beau jour pour moi.

M. l'ÉCHINÉ. — Vous n'êtes pas dégoûté. 6,000 fr. de fixe au lieu des promesses de Thiers. Un bon tiens au lieu de deux tu auras !

CUISINE MINISTÉRIELLE.

SALMIS EN DEUX ÉPOQUES.

Première époque. — FIN AOUT.

(La scène se passe dans les cuisines du château, où M. Marmitonlivet est occupé à sauter à la friture un plat de pommes de terre.)

MADAME A.... — Je vous cherche partout, mon cher Marmitonlivet, et je ne m'attendais pas à trouver la poêle à la main au ministre de l'intérieur.

M. MARMITONLIVET. — Que voulez-vous, princesse ? je suis né pour la cuisine plutôt que pour le cabinet. Mon centre est le fourneau, le grillon est mon atmosphère. Comme mon dévotement pour le roi est toujours prêt à se manifester au conseil comme au potager, j'ai dû, d'après son ordre, accepter le ministère de l'intérieur; mais parole d'honneur, princesse, je m'y embête. J'y bâille comme une carpe hors de l'eau. Aussi, dès que mon ser-

— Le *Morning-Post* trace l'histoire suivante de la constitution de 1820 :

« La constitution portugaise a pour la première fois été proclamée le 23 août 1820, à Oporto. Don Bernard de Castro de Sepulveda, colonel du 18^e régiment, était à la tête du mouvement. Plusieurs autres conjurés ont passé la nuit chez lui, et au point du jour, les troupes ont reçu l'ordre de se mettre sous les armes; on leur a lu une proclamation à laquelle ils ont répondu par le cri de *vive la constitution!* Le gouverneur, l'évêque et d'autres personnes distinguées se sont bientôt jointes au mouvement, et on a nommé une junte provisoire. Le premier acte de cette junte a été le renvoi de tous les officiers anglais au service du Portugal. La révolution suivit partout la même marche. Haine à l'Angleterre! était le cri de ralliement. La régence de Lisbonne refusa d'abord son appui à la révolte des troupes; on publia une protestation signée par le patriarche, et une armée fut envoyée contre Oporto. Mais les régiments fraternisèrent avec leurs camarades, et la junte d'Oporto passa à Coimbra, où elle se mit à la tête de la force armée. Le 16 septembre, la garnison de Lisbonne proclama la constitution. On organisa un gouvernement provisoire, et les constitutionnels d'Oporto et de Lisbonne s'unirent formellement. Lord Beresford, arrivé de Rio-Janeiro à bord de la *Vengeance*, ne put débarquer. La désunion se mit ensuite entre les juntes d'Oporto et de Lisbonne; mais elles continuèrent néanmoins à dominer jusqu'au 6 janvier 1821, époque à laquelle les cortès se réunirent pour la première fois sous la constitution. Enfin, au mois de mai 1823, une proclamation royale, ardemment désirée par la nation, renversa la constitution. »

— Le gouvernement français cherche à se lier successivement avec les différens états par des conventions sur les postes. M. Piron, sous-directeur de l'administration des postes, se rend à Naples, d'après les ordres du ministre des finances, avec la mission de fournir à notre chargé d'affaires les renseignements qui seront nécessaires à cet agent diplomatique pour suivre les négociations concernant les relations postales des deux royaumes.

— Une lettre de Bagnères du 16 septembre nous dit que le serment à la constitution a été l'objet de grandes réjouissances sur la frontière espagnole. La foule des Espagnols qui se sont portés aux points de réunion était considérable, et des députations ont été envoyées à nos villes frontières pour inviter les citoyens à prendre part à la grande fête civique. La garde nationale de Luchon s'est rendue, tambours battans, jusqu'à la limite de la frontière; et comme cette limite est une montagne inaccessible du côté de la France, elle n'a pu fraterniser que par des cris d'allégresse, des chants et des aubades auxquels, du haut de la montagne où ils étaient accourus, répondaient en chœurs les Espagnols avec un enthousiasme difficile à décrire.

— La police a déployé mercredi des forces pour l'enterrement d'un individu décédé à l'hospice Cochin, et que l'on devait transporter à l'église catholique française. Les opinions républicaines du défunt étaient la cause de cette mesure, mais tout s'est passé dans un ordre parfait, et aucune arrestation n'a été opérée. (Le Droit.)

Paris, 24 septembre 1836.

(Correspondance particulière du Censeur.)

La Bourse a eu aujourd'hui une grande nouvelle qui pourrait préparer une réaction en faveur de la cause presque désespérée de la reine Christine. Le général christino Alais ou Alaix aurait battu Gomez non loin de Valence, dont déjà les corps carlistes s'approprient à faire le siège.

— Le ministère avait eu l'intention de donner son programme comme le 22 février, mais le public sait trop combien les programmes sont menteurs pour qu'on ait cru devoir donner suite à cette pensée. A défaut de programme, le ministère a fait dresser des circulaires par lesquelles il invite ses subordonnés à la prompt expédition des affaires et surtout de celles qui peuvent être suivies dans la capitale par les honorables députés auxquels le ministère ouvre ses salons et accorde des rendez-vous particuliers.

vice de ministre me laisse quelques momens de loisir, crac! je quitte l'habit brodé et le pantalon galonné pour prendre le bonnet de coton et la serviette; je m'élançe dans la cuisine et j'éprouve un divin plaisir, lorsque je trempe dans la sauce cette main qui véritablement se dessèche dans le portefeuille. Ah! princesse!

MADAME A..... — Hi! hi! hi! ce pauvre Marmitonlivet.
M. MARMITONLIVET. — Vous me trouvez dans un de ces deux instans de vacances. N'ayant pour le moment aucun prétexte à faire, je me suis dit: « Faisons une friture, et ayant fini de dépouiller une correspondance, je me suis amusé à dépouiller un chat pour civet. Mais qu'y a-t-il, princesse, pour votre service? Est-ce cuisine? Est-ce politique? »

MADAME A..... — Et donc, cuisine! Tout le monde n'a pas vos goûts de torchon gras. C'est politique. Je ne veux plus m'occuper que de la politique. Je venais donc vous dire que la camarilla que je préside à la cour commence à se lasser du 22 février.

M. MARMITONLIVET. — Bah! C'est pourtant assez gentil, le 22 février. Mille tourtes! je ne vous comprends pas. Du reste, ce n'est pas mon métier. Chacun son affaire. Je ne suis pas payé pour comprendre.

MADAME A..... — Oui, mon cher; le petit conseil intime que je préside rêve aux moyens de se débarrasser du 22 février, que, du reste, nous ne pourrions espérer de garder bien long-temps, la nation en étant depuis long-temps fatiguée. Voici le service que, dans cette occurrence, nous attendons de vous. Nous nous sommes dit: M. Marmitonlivet est un de ces hommes bonasses, qu'on peut employer à tout, ne comprenant rien aux principes, incapable d'avoir une idée politique suivie, ne tenant pas plus au blanc qu'au noir, enfin un particulier commode qu'on peut mettre à toutes sauces.

M. MARMITONLIVET, d'un petit air modeste. — Oh! princesse! vous me flattez.
MADAME A..... — Or, si nous sommes obligés de renvoyer le 22 février, sa succession doit naturellement échoir aux doc-

On prétend que M. Molé a recommandé aux agens de son département le plus grand secret sur les instructions diplomatiques, afin que la presse ne puisse être à même de connaître ou même de deviner ces mystérieux documens. Cette invitation réussit assez mal. On se souvient que sous la restauration le ministre d'Autriche à Berlin, fit vingt procès de presse pour découvrir les infidélités de son cabinet.

— On lit dans le rapport de la commission du budget de 1837: « Le ministère de l'intérieur a subi depuis 1830 sept modifications. C'est plus de mouvement en cinq ans que depuis le Directoire. L'économie des budgets est changée: le contrôle des chambres n'a plus de termes de comparaison; nous comptons sur le maintien d'une séparation définitive et nettement tranchée entre les divers ministères. » Qu'on nous dise maintenant comment les ordonnances dernières ont respecté le vœu de la chambre et ce que les doctrinaires de la commission pourront dire pour justifier l'œuvre de dislocation appropriée aux incapacités dont on a fait le ministère du 6 septembre. Ceci s'adresse à MM. Salvandy, d'Haubersaert, Duvergier de Hauranne, Rouillé Fontaine et *tutti quanti* qui faisaient partie de la commission qui eut M. Amilhou, le rémunéré d'une présidence de cour, pour rapporteur.

— La nouvelle organisation du ministère de la guerre amène un grand changement dans le personnel, et, comme toujours, le changement pèsera sur les contribuables. Les deux grandes directions seront divisées chacune en quatre divisions. Pour remplir ces nouvelles places, on donne le titre et le traitement de chef de division à huit chefs de bureau. De telle sorte que ces messieurs qui n'auront pas changé d'attributions, auront, au lieu de 6,000 fr., un traitement de 12,000 fr. MM. Schramm et Martineau-Deschamps auront un traitement de 30,000 fr. Il est question de créer un titre de directeur-général avec 20,000 fr. de traitement pour le colonel Lamy, député dévoué à la doctrine.

Dans la précipitation qui a présidé à cette refonte du ministère de la guerre, pour faire une belle position à M. Boissy-d'Anglais, député, on a admis à faire valoir ses droits à la retraite M. de Joinville avant qu'il eût l'âge voulu: on a été obligé de retirer l'ordonnance qui concerne M. de Joinville; mais sa place reste à M. Boissy-d'Anglais.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous trouvons dans les journaux de Madrid du 17 l'indication de la jonction des divers chefs carlistes du royaume de Valence. Une lettre estime que les troupes réunies à 17,000 hommes d'infanterie et 1,000 cavaliers; il peut y avoir beaucoup d'arbitraire dans cette évaluation.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement a compris que Rodil ne pouvait rester plus long-temps inactif à Madrid. Un décret du 16 ordonne son départ immédiat pour l'armée avec les pouvoirs les plus étendus, et il est parti dans la nuit du 16 au 17 à la tête d'une partie de la garnison.

Cette mesure n'est pas la seule que publie la *Gazette de Madrid*; elle contient un exposé fait à la reine sur les progrès de l'émigration. Cet acte, signé par Calatrava, Lopez, La Quadra, Landero, Mendizabal et Rodil, se termine par la proposition de séquestrer les biens des personnes qui ont émigré sans passeport, en laissant aux prochaines cortès à prononcer sur ce qu'il y aura à faire. Cette proposition a été formulée dans un décret qui a reçu la signature royale.

On assurait à Madrid que des troubles de la nature la plus grave avaient éclaté à Cordoue.

— Le *Journal des Débats*, qui continue de voir toujours en noir la situation de l'Espagne, dit ce matin, sans doute d'après des avis particuliers, qu'à la date du 17 le ministère pensait à s'éloigner de Madrid avec les deux reines pour échapper à un coup de main hardi qu'il n'a cessé de redouter, depuis la dernière incursion de Gomez dans la Castille. Suivant ce même journal, les dernières lettres de Valence annonçaient que les carlistes, au nombre de quelques mille hommes, étaient sous les murs de cette place.

La correspondance de la *Sentinelle* dit que don Sallustiano Olozaga devait accompagner à l'armée le général Rodil comme commissaire extraordinaire.

La junte de Saragosse s'est dissoute.
Il y a toujours de vagues rumeurs sur un projet de don Carlos de marcher sur Madrid; mais ce qui paraît certain, c'est qu'il

trinaires, car nous ne voulons pas entendre parler de l'opposition. Il serait donc à propos que, dès à présent, vous qui êtes censé avoir la pensée de la cour, vous rompiez avec Thiers, et que vous vous liez ouvertement avec Guizot: de telle sorte que, le cas de retraite échéant, les doctrinaires se trouveraient tout portés.

M. MARMITONLIVET. — C'est fort ingénieux; mais, entendons-nous bien. C'est avec M. Thiers qu'il faut que je rompe, et avec Guizot qu'il faut que je me lie?

MADAME A..... — Oui.
M. MARMITONLIVET. — Bon, bon, bon! je comprends. Je vais vous obéir, mais à une condition: c'est que dans tous les reviremens vous me laisserez dans la cuisine. C'est là qu'est ma patrie; c'est là qu'est le bonheur. Je veux bien continuer à avoir, comme vous dites, la pensée de la cour; mais cette pensée peut loger à l'office aussi bien qu'à la salle du conseil. Je suis fait pour être à la queue de la poêle, plutôt qu'à la tête des affaires.

MADAME A..... — Soit, mais n'oubliez pas nos ordres.
M. MARMITONLIVET. — J'y cours de ce pas... (Il répète en marchant.) Se brouiller avec Thiers, se lier avec Guizot.

(M. Marmitonlivet s'acquitte à merveille de sa commission; il se met en froid avec M. Thiers, et voue une chaude amitié à M. Guizot. Lorsque la question d'intervention décide la retraite du 22 février, c'est M. Marmitonlivet qui intronise le 6 septembre. Après quoi, il va, selon son vœu, goûter le repos au sein de ses casseroles.)

Deuxième époque. — MI-SEPTEMBRE.
(La scène se passe toujours dans la cuisine où M. Marmitonlivet est occupé à rédiger une ratatouille inexplicable.)

MADAME A..... — Que faites-vous donc là, Marmitonlivet?
M. MARMITONLIVET. — Rien, princesse. C'est une expérience. J'essaie si on ne pourrait pas faire un bon coulis en mettant de la sciure de bois au lieu de farine. Comme voici l'époque où l'on scie le bois, ce serait fort économique.

MADAME A..... — C'est encore une affaire politique qui m'amène. La petite camarilla que je préside aime beaucoup le 6

crain de s'engager dans un projet décisif qui pourrait, s'il échouait, ruiner à jamais ses affaires.

— Le gouvernement a reçu de Bayonne la dépêche suivante: « Gomez, réuni à d'autres bandes, est entré à Requena le 11, et s'est dirigé sur Utiel. Il est en communication avec Cabrera et Quilez.

« Le brigadier Alaix est sorti de Cuenca pour l'observer. D'autres troupes se réunissent à Guadalaxara. Le général Oraa a envoyé dans le bas Aragon deux brigades pour agir contre lui, et le général Lebeau a dû envoyer des troupes sur l'Ebre pour garder les passages. Rodil n'était pas parti le 18 au matin. »

Le gouvernement a reçu de Perpignan la dépêche suivante: « Le 15, Gomez, ayant opéré sa jonction avec les bandes d'Aragon et de Valence, avait 15,000 hommes à Utiel et son avant-garde à neuf lieues de Valence. Il tient tête à l'armée du centre.

« On écrit de Barcelone, du 30, que le général Aldama s'est rendu de Tarragone à Lérida pour protéger les districts menacés par Maroto. On croit que ce général va être destitué de son commandement. Les généraux Palarea et Bresson sont destitués pour avoir proclamé la constitution avec trop peu de zèle.

« Madrid est au pouvoir des anarchistes et de la populace. L'indiscipline augmente tous les jours dans l'armée. Mina a été transporté mourant de Badelona à Gracia, pour changer d'air. »

— Nous avons enfin ce soir une version des affaires des 13 et 14, donnée par les christinos. Ils déclarent que les 13 et 14, Oraa, Yrribaren et Lebeau se sont battus; que les carlistes qui occupaient les positions de Montejura en ont été débusqués et poussés jusqu'à Yracchi, mais qu'ils se sont ralliés sur ce point et ont repris les positions de Montejura.

Ces nouvelles sont données par des lettres de Bayonne du 19; on y avait des avis de St-Sébastien de la veille. Une lettre dit:

« Le colonel Araoz est parti de cette ville le 13, avec ordre exprès du général Evans de joindre Rodil en quelque lieu qu'il se trouve, afin de lui déclarer qu'il est impossible que les Anglais restent plus long-temps dans leur dénûment et leur abandon. Si cet état d'abandon devait continuer, le général est décidé à rentrer en Angleterre.

« Ces jours derniers, le service des vivres allait manquer: l'*ayuntamiento* de notre ville craignant le pillage a dû se constituer garant envers les anciens entrepreneurs du paiement de leurs fournitures pour tout le mois de septembre. Le général Evans avait quitté notre ville le 16, dans la nuit, disant avant de partir que Bilbao était menacée par les carlistes. Hier, 17, Evans est rentré à St-Sébastien. On n'a rien su de plus. »

(Correspondance particulière du Censeur.)

On donne comme chose certaine que Gomez, à la tête de 20,000 hommes, s'est porté sur Valence et a bloqué cette place défendue seulement par quatre cents gardes nationaux. Le chef carliste a manifesté l'intention de ne pas marcher sur Madrid avant d'avoir réduit Valence.

A la nouvelle de la jonction de Gomez et des autres chefs carlistes, et de leur marche sur la capitale des Espagnes, la reine s'est déterminée à se retirer à Badajoz.

Nous apprenons à l'instant que le général christino Alaix a attaqué Gomez et l'a battu sous Valence. Il ne paraît pas, du reste, que l'engagement ait été décisif.

PRUSSE. Berlin, 22 septembre. — Nos publicistes ne savent s'ils doivent en ce moment tourner leurs regards vers l'Orient ou vers l'Occident. Si les événemens dans l'Espagne arrêtaient puissamment leur attention, nos rapports avec la Russie ne méritent pas moins de les occuper. Les affaires espagnoles, qui ne nous touchent qu'indirectement, ont produit pour cette raison une sensation bien moins générale que l'échec de notre traité de commerce avec la Russie. L'ancien traité est expiré le 1^{er} de ce mois, et nous nous trouvons sous ce rapport dans une position précaire. Il ne faut pas croire cependant qu'on songe ici à user de représailles. Ce qui mécontente le plus les négocians, c'est le droit énorme imposé sur les marchandises de transit pour Kiata aux frontières de la Chine. Le commerce avec la Chine consiste principalement dans l'exportation des gros draps de Silésie, qui, il y a quelques années, s'élevait de 8 à 10 millions d'écus. Les Russes ont ruiné ce commerce par leurs mesures; et la voie de mer recommandée par le gouvernement n'a pas pu remplacer une communication existant depuis plus d'un siècle. Que diraient nos voisins du nord si nous leur fermions la Vistule, et si nous imposions au transit des céréales un droit dont l'élevation les empêcherait de concourir avec nous pour cet article de commerce. Ne crieraient-ils pas à l'injustice et ne soutiendraient-ils pas que le commerce de transit est inhérent à la liberté naturelle? Nous savons que ni le gouvernement ni le peuple russe ne sont coupables de cette étrange prétention, de cette cruelle injustice; il ne faut en accuser que les grands propriétaires qui seuls en Russie ont droit d'établir des fabriques et qui veulent se réserver le riche marché de la Chine. La Prusse, en sa qualité de membre de l'union allemande, ne peut pas ainsi se désister de ses justes réclamations, et nous conservons l'espoir d'une prochaine transaction. (Gazette des postes de Francfort.)

septembre; mais la nation l'a accueilli avec un si grand houra d'anathèmes, que nous n'avons guère espoir de le conserver en face des chambres. Il faut donc nous tenir prêts à tout événement. Si le 6 septembre tombe, son successeur naturel est la nuance Thiers avec sa mauvaise queue de tiers-parti, car nous ne voulons en aucune manière entendre parler de l'opposition.

M. MARMITONLIVET. — Ceci passe mon intelligence. Il est vrai que ce n'est pas mon fort... Mais parlez: je suis payé pour faire l'ouvrage, je ne connais que ça.

MADAME A..... — Nous voudrions que vous qui êtes un homme accommodant...

M. MARMITONLIVET. — Il est certain que j'accorde à merveille...

MADAME A..... — Un homme sans prétentions, n'entendant absolument rien à la haute politique, doué d'une de ces bonnes grosses intelligences qui... là... Vous m'entendez?

M. MARMITONLIVET, baissant les yeux, d'un air modeste. — Vous me flattez, princesse!

MADAME A..... — Nous voudrions, dis-je, que vous eussiez l'obligance de rompre ouvertement avec M. Guizot, et de faire une paix solennelle avec M. Thiers, avant son départ pour l'Italie. De cette manière, le 22 février conserverait une porte ouverte pour rentrer en cas de besoin.

M. MARMITONLIVET. — Fameux, fameux! Mais ne nous blâmons pas. Vous dites que je dois me brouiller avec Guizot, et me raccommoder avec Thiers?

MADAME A..... — Précisément.

M. MARMITONLIVET. — On y va! C'est l'affaire d'un tour de main et dans un quart-d'heure, l'Etat est servi.

(On lit aujourd'hui, 22 septembre, dans un journal bien en cour: « On assure que M. Montalivet a décidément rompu avec M. Guizot et le nouveau ministère, et qu'il a fait sa paix avec M. Thiers la veille du départ de l'ex-président au conseil. C'est une chance de rentrée pour le 22 février. »)

(Charivari.)

— La rupture des négociations commerciales entre la Prusse et la Russie a donné lieu à quelques troubles vers les limites de ces deux pays. Dans le district de Smalinken, des sujets prussiens, qui ne voulaient point, en passant la frontière, se soumettre à certaines dispositions légales, en sont venus aux mains avec les cosaques. Le sang a coulé. Des rixes semblables ont eu lieu sur quelques autres points.

TERQUIE. — Constantinople, 31 août. — L'amiral Roussin vient de recevoir un courrier de Paris, lui apportant, avec de nouvelles instructions, ses lettres de congé. Les affaires de Tunis étant arrangées, il pourra partir immédiatement.

Tahir-pacha envoie d'Afrique de pompeux bulletins de ses victoires. Les succès du maréchal Clauzel ne sont rien en comparaison de ceux dont il se vante. Le pacha écrit comme s'il était en guerre avec toute la population arabe du nord d'Afrique, et raconte qu'il l'a défaits dans une grande bataille livrée à Mesurata, ville dont le bey aurait été tué, ainsi que toute sa suite.

C'est le 26 de ce mois qu'a eu lieu, entre les mains de M. de Boutenief, le dernier paiement de l'indemnité due par la Porte à la Russie, de telle sorte que, de la part de la première de ces puissances, il ne reste plus aucun empêchement à l'accomplissement du traité qui stipule l'évacuation de Silistrie.

Mais les plus importantes nouvelles qui occupent l'attention en ce moment sont celles de la Perse et du Caucase. Les dissensions qui se sont élevées à Teheran entre les envoyés anglais et russes sont encore plus graves que celles qui avaient éclaté dernièrement entre les personnages chargés à Constantinople de fonctions analogues.

L'influence russe, appuyée par le premier ministre de Perse, avait suggéré l'idée d'une expédition vers l'Hérat dans le but de réduire les chefs indépendants de cette contrée. L'ambassadeur anglais, M. Ellis, s'est opposé à cette entreprise qui, selon lui, ne devait avoir d'autres résultats que d'affaiblir les forces de la Perse et d'ouvrir un chemin du Caucase aux Indes, ce dernier motif étant, disait-il, le seul qui décidât la Russie à recommander un pareil projet. A la vérité, le ministre d'Angleterre n'aurait eu aucun droit d'intervenir dans cette affaire, si les Russes n'eussent manifesté l'intention de seconder les Persans en leur prêtant l'assistance de plusieurs officiers supérieurs.

Après beaucoup de revers et de défaites, la Russie est enfin parvenue à remporter un avantage signalé sur les Circassiens insurgés. Outre deux armées de terre, elle avait dirigé une expédition navale contre une des forteresses les plus fortes de la côte, Sondjac-Kalé, située non loin d'Anapa. Les forces ainsi réunies montaient à 13 ou 14,000 hommes, et si elles ont triomphé, ce n'est pas sans avoir rencontré une vive résistance. Par cette victoire, les Russes deviennent maîtres de la côte et se trouvent en mesure d'intercepter les secours qui arrivaient à l'ennemi par la voie de mer. On croit généralement que la puissance russe ne se reposera pas après cet avantage et ne se contentera pas de cette seule conquête sur ce point, mais qu'elle poursuivra avec vigueur son projet de réduire entièrement la région caucasienne, et d'en occuper tous les défilés. Il est de fait que le cabinet de St-Petersbourg ne peut hasarder aucun mouvement ni à l'Orient ni à l'Occident, avant d'en avoir fini de ce côté-là avec un adversaire qui l'inquiète. Le plus tôt qu'il y parviendra sera, comme de raison, le meilleur. Aussi suppose-t-on que les dernières levées extraordinaires ordonnées sur toute l'étendue du territoire russe ont un rapport intime avec ce projet, et la visite du czar dans les provinces méridionales de son empire n'y paraît pas non plus tout-à-fait étrangère.

Librairie.

DEUX FORT JOLIES COMPLAINTES

SUR

L'ÉVÉNEMENT DE CHAMPVERT

Sont aujourd'hui en vente à l'imprimerie de Boursy fils rue de la Poulaille, 19, et chez les principaux libraires. Prix : 3 sous.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

PARDEVANT LE TRIBUNAL CIVIL DE LYON,

D'une maison, située à Lyon, quartier Perrache, rue de Penhièvre, qui appartenait au sieur Claude Berthier.

Par procès-verbal de Levy, huissier à Lyon, en date du sept septembre mil huit cent trente-six, visé le même jour par M. Malmazet, adjoint au maire de Lyon, et par M. Cattet, greffier de la justice de paix du premier arrondissement de Lyon; lesquels en ont chacun séparément reçu copie entière; enregistré à Lyon, le lendemain huit septembre, par M. le receveur Guillot; transcrit au bureau des hypothèques de Lyon, le même jour huit septembre, par M. le conservateur Guyon, et au greffe du tribunal civil de la même ville, le seize dudit mois de septembre, par M. Luc, greffier;

Il a été procédé à la saisie d'immeubles situés à Lyon, rue de Penhièvre, dans le ressort de la justice de paix du premier arrondissement de Lyon, dans celui du tribunal civil de ladite ville, deuxième arrondissement communal du département du Rhône;

Lesquels consistent : en un bâtiment double en construction situé à Lyon, quartier Perrache, rue de Penhièvre; composé de caves voûtées, rez-de-chaussée et trois étages, couvert par une toiture à deux pentes chargée de tuiles creuses; il est construit en moellons et pierres de taille; sa façade principale est sur la rue de Penhièvre, l'autre est sur une cour qui est contiguë au nord; celle sur la rue de Penhièvre est percée, au rez-de-chaussée de six ouvertures et d'une porte cochère qui donne entrée au bâtiment, et à chacun des autres étages de sept ouvertures; celle sur la cour est percée au rez-de-chaussée de six ouvertures, et à chacun des autres étages de sept ouvertures; dans la cour il y a un puits à eau claire.

Les bâtiments et cour saisis comprennent ensemble une superficie de cinq cent quatre-vingt-quatre mètres sept décimètres carrés environ; ils sont confinés au midi par la rue de Penhièvre, à l'orient par un emplacement appartenant à M. Gourd, au nord et à l'occident par des emplacements appartenant à M. Gouon; ils ne sont point encore habités ni en état de l'être; les ouvertures sont toutes dégrainées de portes ou croisées; les murs ne sont ni enduits ni crépis, et les travaux d'intérieur ne sont pas achevés.

Ces immeubles ont été saisis par le procès-verbal précité à la requête de M. Pierre-Auxile Robert, charpentier et marchand de vins, demeurant en la commune de la Guillotière, rue du Repentir, n° 6, lequel a fait et continue ses élections de domicile et constitution d'avoué, en l'étude et personne de M. Pierre-Marie Brun, licencié en droit et avoué près le tribunal civil de Lyon, domicilié en ladite ville, rue Tramassac, n° 2.

Contre : 1° Le sieur Pierre Faury, maçon, demeurant à Lyon, rue de la Sphère, n° 3;

2° Etienne Barbarin, menuisier, demeurant à Lyon, rue Sainte-Hélène, n° 47;

3° Dame Marguerite Chana, veuve du sieur Claude Berthier, en son vivant charpentier à Lyon, place Louis XVIII, elle sans profession, demeurant à Lyon, rue Laureucin, n° 15, tant en son nom personnel que comme

tutrice légale d'Anne, Claude, Marguerite, Jean-Baptiste, Louis, autre Anne et Marie Berthier, sept de ses enfants mineurs, issus de son mariage avec ledit Berthier;

4° Et demoiselle Marie Berthier, fille majeure célibataire, tailleur, demeurant aussi à Lyon, rue de Laureucin, cohéritière de droit avec les sept mineurs ci-dessus nommés, ses frères et sœurs, dudit défunt Claude Berthier, leur père.

Lesdits sieurs Faury et Barbarin, en qualité de tiers détenteurs des immeubles ci-dessus désignés dont ils sont acquéreurs.

La vente par expropriation forcée de ces immeubles est poursuivie contre les sus-nommés, à la requête dudit M. Robert, ayant M. Brun pour avoué, pardevant le tribunal civil de première instance, séant à Lyon, au palais de Justice, place St-Jean.

La première publication du cahier des charges qui a été rédigé et déposé au greffe pour parvenir à la vente, aura lieu en l'audience des criées dudit tribunal du samedi cinq novembre mil huit cent trente-six.

Signé BRUN.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. Brun, avoué du poursuivant, demeurant rue Tramassac, n° 2, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon. (1502)

(1301) VENTE APRÈS DÉCÈS

D'UN MOBILIER ET TROUSSEAU A L'USAGE DE FEMME, Grande place de la Croix-Rousse, n° 2.

Le mercredi vingt-huit septembre l'an mil huit cent trente-six, et jours suivants, à dix heures du matin, il sera procédé, dans le domicile susdit, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier et trousseau à l'usage de femme, lesquels se composent de :

Commodes, chiffonnière en bois de noyer, à dessus de marbre; bois de lits, tables, placard en bois de noyer et sapin, chaises bois et paille, horloge de Comté;

Plusieurs belles glaces dans leurs cadres bois doré; tableaux peints à l'huile; pendule en cuivre, de forme ancienne;

Matelas en laine; oreiller, traversin couil et plume; garde-paille, couvertures, draps de lit, rideaux, robes, schals, fichus, bonnets, bas, chemises, linge de table, etc. etc.;

Poêle, potager portatif en fer et fonte; batterie de cuisine en fer, fonte, cuivre et tôle; vaisselle, verroterie; trois cents bouteilles verre noir, pleines de vin rouge du pays, etc. etc.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix des adjudications.

ARGENTERIE.

Le samedi vingt-deux octobre mil huit cent trente-six, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, au domicile susdit, à la vente aux enchères et au comptant de six couverts à filet, une poche à bouillon, une timbale, sept cuillers à café; une aiguille à passer, forme cure-oreille : le tout en argent au premier titre, et du poids de dix-sept cents grammes; une montre de cou, cadran et boîte or; deux bagues or, garnies chacune d'une rose. Cette vente sera faite à la requête des héritiers.

(1294) Bal de souscription donné au bénéfice de Dafavet au café du Grand-Orient, aux Brotteaux, le mercredi 28 septembre. Le prix des billets est d'un franc. On trouvera des billets dans les principaux cafés, tels qu'au café Grand, au café de la Jeune-France, au café du Phénix et au café Berthou aux Célestins. On trouvera également des billets à la porte d'entrée.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1299) Le dimanche 2 octobre mil huit cent trente-six, chez M. Baconnier, aubergiste à Villars, il sera procédé à la continuation de la vente des objets restant des domaines de la Bellière et des Oures, joignant le bourg du Villars. Ces deux domaines ayant de beaux bâtiments d'exploitation avec pied à terre, jardins, source d'eau, prés, terres et bois, contiennent ensemble 56 hectares 65 ares.

Le sol est fertile, l'accès facile, Villars se trouvant à la jonction des grandes routes de Bourg, Chalamont, Trévoux et Lyon, et les fonds longeant sur une grande ligne les deux dernières. Le pays est de toute la Bresse le plus abondant en gibier.

Cette propriété, susceptible de grandes et avantageuses améliorations, offre un bon placement, et sera divisée par lots de 15, 20, 25 à 30,000 fr., au gré des acquéreurs.

S'adresser à Villars, à M. Joannon, notaire, et à Lyon, à MM. Damour et Servin aîné, rue St-Pierre, n° 4, chargés de la vente de beaucoup d'autres propriétés urbaines et rurales.

A VENDRE. — Dans les environs de l'Île-Barbe, à vingt minutes du pont, une très-belle maison, réunissant l'utile et l'agréable, composée d'un très-joli clos complanté d'arbres à fruit, d'un jardin anglais et de prairies; de deux maisons de maître et habitation du fermier, deux écuries, remise, fenils, hangars, cuvier et cave, eau de source ne tarissant jamais.

S'adresser à M. Henri, notaire, place de la Préfecture, n° 7.

(1295) A VENDRE pour cause de santé. — Fabrique de pâtes de Gènes avec tous ses accessoires, jouissant d'une bonne clientèle, et située dans un des plus beaux quartiers de la ville.

On donnera toutes les facilités pour le paiement. S'adresser à M. Quantin.

ANNONCES DIVERSES

(1299) A LOUER à un prix modéré. — Maison de campagne meublée, avec jardin et terrasse, composée de 7 pièces pouvant se diviser et convenir à des rentiers ou à des fabricans de velours ou autres, joignant le chemin de fer, la route de Givors et le Rhône, à Irigny; ce qui en rend la position agréable et les moyens de transport faciles.

S'adresser sur les lieux, à M. Gallot, ou rue Quatre-Chapeaux, n° 3, au deuxième.

(1300) RÉCOMPENSE Pour la personne qui aura trouvé un rouleau d'argent qui a été perdu samedi soir de la rue St-Joseph à celle de St-Marcel, et qui aurait la complaisance de le déposer au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27.

(1293) Il a été volé, dans la nuit du 20 au 21 septembre courant, chez M. Nublat, propriétaire à Châteaufort de Galaure (Drôme), un Cheval, une Voiture et ses Harnais, dont voici le signalement : le cheval est de couleur rouge-marron, de la taille de 4 pieds 8 pouces; il est court, bien pris et fort, quoique petit; il n'a aucune marque distinctive, sinon que sa queue est courte sans être coupée; il a de 8 à 9 ans.

La voiture est une carriole à deux roues, non suspendue et à quatre places; l'intérieur est en gros drap bleu, et derrière il y a une place pour une malle.

S'adresser chez MM. Girodon et Luquin, négocians à Lyon.

DARTRES, GOUTTE, SYPHILIS, ROB DE SAPONAIRE COMPOSÉ

DU DOCTEUR TRABUC,

Préparé par **ROCHEBRUN**, pharmacien, Rue Paradis, 14, à Marseille.

Les nombreuses guérisons réellement extraordinaires que l'on obtient chaque jour par l'emploi du véritable Rob de Saponaire (même sur des malades abandonnés depuis longtemps comme incurables) dans les dartres de toute espèce, les maladies secrètes, les gales répercutées, les fleurs blanches et généralement toutes les maladies qui dépendent d'un vice quelconque, ou d'une acréte du sang, doivent faire considérer cette précieuse préparation comme une véritable conquête de la médecine.

Prix du flacon : 8 francs.

Le dépôt à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; à Valence, M. Riboulet; à Grenoble, M. Bouteille. (Consultations gratuites par correspondance.) (1248)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE, Préparé par **COURTOIS**, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

- On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
- A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épiciier, Grande-Rue, n° 14.
 - A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 13.
 - A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
 - A Grenoble, chez Decheaux père, quincaillier, Grande-Rue.
 - A Gray, chez Gourdan père, épiciier.
 - A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
 - A Vienne, chez Mouret fils, épiciier, rue Marchande.
 - A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
 - A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
 - A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciier, rue Paluy.
 - A Givors, chez M. Thivy, épiciier, Grande-Rue.
 - A Saint-Étienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.
 - A Avignon, chez Guibert, pharmacien.
 - A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
 - A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
 - A Metz, chez Desroches, droguiste.
 - A la Côte-St-André, chez Roland, confiseur, près la Halle.
- Ainsi que dans les principales villes de France.

GRAND-THEATRE. — Lundi 26 septembre 1836. — LA RÉPUBLIQUE, L'EMPIRE ET LES CENT-JOURS. — Six heures.

Mardi, 27 septembre 1836. — LE DÉPIT AMOUREUX, comédie; La première représentation de la reprise de GUILLAUME TELL, opéra. — Six heures.

GYMNASSE LYONNAIS. — Lundi 26 septembre 1836. — UNE POSITION DÉlicate, vaud.; LA DUCHESSE DE LA VAUBALLIÈRE, drame; LES MALHEURS D'UN JOLI GARÇON, vaud. — Six heures.

Mardi 27 septembre 1836. — Pour la sixième représentation de Mme Albert, la première représentation de : VALENTINE, vaud.; la première représentation de la reprise de : M^{me} GRÉGOIRE, chanson en 2 actes.

Bourse de Paris du 24 septembre 1836.

La bourse a été fort agitée. A Torton, le 3 0/0 était à 76 90; il est monté à 77 10. A la bourse, le premier cours a été à 77 20, et est descendu jusqu'à 76 50, pour fermer à 77 45.

L'actif, ouvert à 19 1/4, est tombé rapidement à 18, pour remonter à 19, cours auquel il a fermé. On attribue ce léger mouvement de hausse à la nouvelle d'une victoire d'Alaix sur Gomez.

Les fonds portugais sont toujours en baisse, sans qu'on en sache le motif.

Cinq pour cent	104	104	103 50	104
— fin courant	104	104 25	103 45	104 25
Quatre pour cent	99 75			
Trois pour cent	76 85	77 25	76 85	77 25
— fin courant	77 20	77 60	76 50	77 45

V. PENICAUD, Rédacteur en chef. Imprimerie de Boursy fils, rue de la Poulaille, 19.